

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
7 mars 2024
ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs – Sylvie DESCHAMPS – Clémentine FIGUET – Eliane GEOFFROY - Nathalie LACOSTE --Annie MONNERY – Béatrice MOULIN MARTIN – Yannick PAQUE – Jean-Luc PETIT – Patrick RAMON - Emilie RATTON - Jessica ROSINET - Pascal ROUSSET – Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK – Maria-Dolorès THUDEROZ –Claude VARENNES – Jérémie VIAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE :27
PRÉSENTS : 17
PROCURATIONS: 5
VOTANTS : 22
POUR : 22
ABSTENTION: 0
CONTRE : 0
N° 2024-21

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs – Fatima BENKHEIRA (pouvoir à Yannick PAQUE) - Serge BERNARD (pouvoir à Jérémie VIAL) Sébastien BIZET (pouvoir à Jean-Luc PETIT)) – Corinne JOURDAN (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN) – Kenan SOLMAZ (pouvoir à Annie MONNERY)

Étaient absents excusés : Messieurs Yann FLAMANT –Ilyes TELALI –Willy GABRIEL - Jean-Pierre PODKOWA – Cyril BRUZZESE

M Jean-Luc PETIT a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Budget primitif 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-11-4° et 5° ;

Vu la loi n° 2023-1322 des finances 2024 ;

Vu le DOB tenu le 15/02/24 entériné par délibération 2024-04,

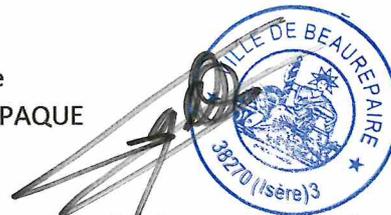
Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le budget primitif 2024 qui s'établit ainsi :

- **Section de fonctionnement** : Les recettes et dépenses s'équilibrent à **5 843 770 €**
- **Section d'investissement** : Les recettes et dépenses s'équilibrent à **3 098 000 €**

Autorise M le Maire à procéder au virement de crédits entre chapitre qui s'avèreraient nécessaires dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Le Maire
Yannick PAQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.



COMMUNE DE BEAUREPAIRE - BUDGET COMMUNAL

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A Beurepaire, le 21/03/2024
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 17
 Nombre de suffrages exprimés : 20
 VOTES : Pour : 20
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire
A Beurepaire, le 02/03/2024

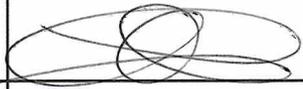


Les membres du Conseil Municipal

Date de convocation : 08/03/2024

PAQUE Yannick	
MOULIN-MARTIN Béatrice	
MONNERY Annie	
THUDEROZ Marie-Dolores	
VIAL Jérémie	
SOLMAZ Kénan	
DESCHAMPS Sylvie	
VARENNES Claude	
BENKHEIRA Fatima	
BERNARD Serge	
BIZET Sébastien	
BRUZZESE Cyril	
FIGUET Clémentine	

ARRETE ET SIGNATURES

FLAMANT Yann	
GABRIEL Willy	
GEOFFROY Eliane	
JOURDAN Corinne	pour 
LACOSTE Nathalie	
PETIT Jean Luc	
PODKOWA Jean Pierre	
RATTON Emilie	
RAMON Patrick	
ROSINET Jessica	
ROUSSET Pascal	
TABARET Geneviève	ab. l'ant 
TALARCZYK Hélène	
TELALI Ilyes	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 25/03/2024 et de la publication le 25/03/2024.

A Beurepaire, le 21/03/2024